



RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00223
Numéro SIREN : 453 706 368
Nom ou dénomination : ISTAMBUL SAHAN

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000008

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/000008**
n° de gestion : **2004B00223**
n° SIREN : **453 706 368 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 02/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

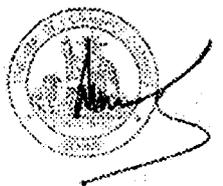
ISTAMBUL SAHAN - Société à responsabilité limitée
6 place Alphonse Fiquet 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2012

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



318898



318898

Société A Responsabilité Limitée
«ISTAMBUL SAHAN»
au Capital de 8.000.-€uros
Siège Social : 6, Place Alphonse Fiquet
80000 AMIENS



RCS AMIENS 453 706 368

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2012**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/08/2012 et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre Société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Nous vous précisons que les comptes annuels se rapportant à l'exercice indiqué sont notamment caractérisés par les données suivantes :

Exercice 2012

Total du bilan	51.216.-
Chiffre d'affaires	145.372.-
Résultat net comptable	154.-

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 154.-€uros après déduction des amortissements, des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'imputer conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I-RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

A) LES FAITS

Le chiffre d'affaires de cette année est 145.372.-€.

a) Produits

Les produits concernent des produits qui sont essentiellement préparés dans notre restaurant.

b) Structure

Votre Société a suivi pendant tout l'exercice écoulé la politique commerciale de qualité des services.

Cette politique s'appuie essentiellement sur la fidélisation de la clientèle.

Notre but étant de pouvoir offrir un service de bonne qualité à des prix concurrentiels.

C'est à la lumière de faits exposés ci-dessus que doivent être examinés les comptes sociaux de votre Société et interprétés les résultats de l'exercice clos le 31 août 2012.

B) LE BILAN

Les comptes sociaux de l'exercice reflètent de manière claire les faits et événements enregistrés pendant cette année.

En effet, le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 août 2014 s'élève à 145.372.-€.

La reprise du cours normal des affaires après l'assainissement et la réorganisation de la Société pendant l'exercice et une politique commerciale dynamique, en fournissent l'explication.

a) Fournisseurs, frais et obligations

Les comptes fournisseurs reflètent, comme d'habitude l'essentiel de l'activité de la Société.

b) Clients

Les comptes clients ont fonctionné de manière satisfaisante pendant l'exercice écoulé.

II- PERSPECTIVES D'AVENIR

Les résultats obtenus sur cet exercice et l'attachement de la clientèle à l'image de votre société, permettent sauf événement imprévu d'être optimistes pour l'année 2013.

De toute manière un effort va être entrepris pour que la progression des frais de fonctionnement soit analogue à l'évolution du chiffre d'affaires et de la clientèle.

III- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 34 DU DECRET DU 23 mars 1967 ET DE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention n'est venue à la connaissance de la gérance susceptible à celles qui sont visées à l'article 34 du décret du 23 mars 1967, et de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

IV- AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit une somme de 154.- €uros au poste report à nouveau.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. J. J.', written in a cursive style.

Société A Responsabilité Limitée

«ISAMBUL SAHAN«

au Capital de 8.000.-€uros

**Siège Social : 6, Place Alphonse Fiquet
80000 AMIENS**

RCS AMIENS 453706368

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30/11/2012**

L'an deux mille douze, le 30 novembre à dix huit heures, les Associés de la Société à Responsabilité Limitée "ISTAMBUL SAHAN", au capital de 8.000.- €uros, divisé en 100 parts sociales de 80 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant.

ETAIENT PRESENTS :

- MR SAHAN Kaya

propriétaire de cinquante une parts sociales ci 51 parts

Mme SAL AKGUL épouse SAHAN

Propriétaire de quarante neuf parts sociales ci 49 parts

TOTAL DES PARTS :

100 parts

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

MR SAHAN Kaya, associée gérant, préside la réunion.

La Présidente rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) - Approbation des comptes annuels et conventions :
 - . Quitus au gérant ;
 - . Affectation des résultats ;
- 2) - Questions diverses.

Elle dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le bilan, l'inventaire, le compte de Résultat arrêtés au 31 août 2012.
- le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés ou tenus à leur disposition au Siège Social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de sa convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérante, sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2012, approuve les comptes et le bilan de cet exercice. Tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldent par un bénéfice de 154.-€uros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé. Il est décidé d'affecter le résultat au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Aucune convention n'est venue à la connaissance de la gérance susceptible à celles qui sont visées à l'article 34 du décret du 23 mars 1967, et de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <u>ISTANBUL SAHAN</u>					Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <u>5 PLACE ALFONSE FIOUET 80000 AMIENS</u>							
Numéro SIRET * <u>4 5 3 7 0 6 3 6 8 0 0 0 2 5</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>				
			Exercice N clos le <u>3 1 0 8 2 0 1 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 0 8 2 0 1 1</u>		
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	36 200	012	36 200	36 200
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	21 962	030	16 819	5 143	6 857
	Immobilisations financières * (1)	040	120	042		120	120
	Total I (5)	044	58 282	048	16 819	41 463	43 177
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *	060	1 023	062		1 023
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	164	074		164
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 566	086		8 566	4 814
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	9 753	098		9 753	9 670
	Total général (I + II)	110	68 035	112	16 819	51 216	52 847
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000		8 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		800		800	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * (131))	132					
	Report à nouveau	134		3 493		3 035	
	Résultat de l'exercice	136		154		458	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		12 447		12 293	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				5 015	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		30 366		28 906	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 2)	172		8 404		6 633	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		38 770		40 553	
Total général (I + II + III)	180		51 216		52 847		
RENVUERS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

 SK

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 300bis A-B du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ESTANBUL SARL		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 0 8 2 0 1 2		3 1 0 8 2 0 1 1		
				1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	144 603	153 528		
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires biens services *	215	214				
			217	218				
				222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224				
	Production immobilisée *			226				
	Subventions d'exploitation reçues			230	769			
Autres produits			232	145 372	153 528			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	61 970	68 345		
	Variation de stock (marchandises) *			236	(38)	(326)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	169			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)		242	49 200	48 630		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	342	1 554		
	Rémunérations du personnel *			250	25 376	23 682		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 577	7 609		
	Dotations aux amortissements *			254	1 713	2 252		
	Dotations aux provisions			256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259					
			260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	143 310	151 746		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 062	1 782		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	1 270	33		
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294	3 151	1 357		
	Charges exceptionnelles (VI)			300				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	27			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	154	458		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	154	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033.noi)			324	27			
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
Déductions	Entreprise nouvelle (44. 50109)	986		Zone franche urbaine (44. 0018 et 0018 A)	987		Zone franche Corse (44. 0018)	988
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. 0018)	981		Jeune entreprise innovante (44. 0018 A)	989		Pôle de compétitivité (44. 0018)	990
	Divers* dont ZFA (44. 0018)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	181	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * 5. 1.B.9. dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	181	372		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant * :		380		
Montant de la T.V.A. collectée		374	10 122	Effectif moyen du personnel* :		376	2 dont apprentis	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	7 231	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399		
				n° du centre de gestion agréé :		388		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Sk

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Ronds commerciaux	400	36 200	402		404		406		408	36 200		
	Autres	410		412		414		416		418			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		428			
	Constructions	430	11 706	432		434		436		438	11 706		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 688	442		444		446		448	3 688		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		458			
	Matériel de transport	460		462		464		466		468			
	Autres immobilisations corporelles	470	6 569	472		474		476		478	6 569		
Immobilisations financières		480	120	482		484		486		488	120		
TOTAL		490	58 262	492		494		496		498	58 282		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		508			
	Terrains	510		512		514		516		518			
	Constructions	520	5 765	522		524	1 171	526		528	6 936		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 772	532		534	543	536		538	3 315		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		548			
	Matériel de transport	550		552		554		556		558			
	Autres immobilisations corporelles	560	6 569	562		564		566		568	6 569		
TOTAL		570	15 106	572		574	1 713	576		578	16 819		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			6	7	8	9	10
		6	7	8	9	10			9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598	600	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			580			581			582		
Régularisations		590			591			592			593		
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)											594		
TOTAL		596			597			598			599		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables - Année 2012 - Etat préliminaire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N07.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 A bis 1A, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SK

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septèmes A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ISTANBUL SAHAN Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	500		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	5 189
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	5 189
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	5 189

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	

IV CRÉDITS D'IMPÔTS							
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédits d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédits d'impôt famille	204
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	207
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-3 du Code des Transports) (case à cocher)		800	<input type="checkbox"/>
---	--	-----	--------------------------

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Express-compta 10 février 2012 - Etat préliminaire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

slk

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>ISTANBUL SAHAN</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : <u>01092011</u> et clos le : <u>31082012</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises		108
Production vendue - Biens		109
Production vendue - Services		141
Production stockée		111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)		113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL 1	144
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121
Variation de stocks (marchandises)		122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Abandons de créances à caractère financier (en partie)		149
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.		133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
	TOTAL 2	152
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 31082012 N° SIRET 4 5 3 7 0 6 3 6 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ISTANBUL SAHAN

ADRESSE (voie) 6 PLACE ALPHONSE FIQUET

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SAHAN Prénom(s) Akgul

Nom marital SAHAN % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date 08/06/1971 N° Département 99 Commune ERBISTAN - TURQUIE Pays

Adresse : N° Rés la hotoze tiv311 Voie apprt 34 bat D4

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays

Titre (2) M Nom patronymique SAHAN Prénom(s) Kaya

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance: Date 12/01/1971 N° Département 99 Commune YAYLACIK - TURQUIE Pays

Adresse : N° résidence La Hotoze Tiv311 Voie apprt 34 bat D4

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays

SAOEF Export-Importables Janvier 2012 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Sk

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31082012

N° SIRET 45370636800025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ISTANBUL SAHAN

ADRESSE (voie) 6 PLACE ALPHONSE FIQUET

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

SK